Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Un Plan local d'urbanisme métropolitain qui préserve sa trame verte et bleue

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2017

Institution en charge de la mise en œuvre : Nantes Métropole

Services de la collectivité associés : Mission planification urbaine en pilotage et toutes les directions techniques contribuent

Budget : Budget du PLUm

Partenaires financiers :

Partenaires techniques : Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, les 24 communes de la métropole

Date de début du projet : janvier 2014

Date de fin prévue : janvier 2019

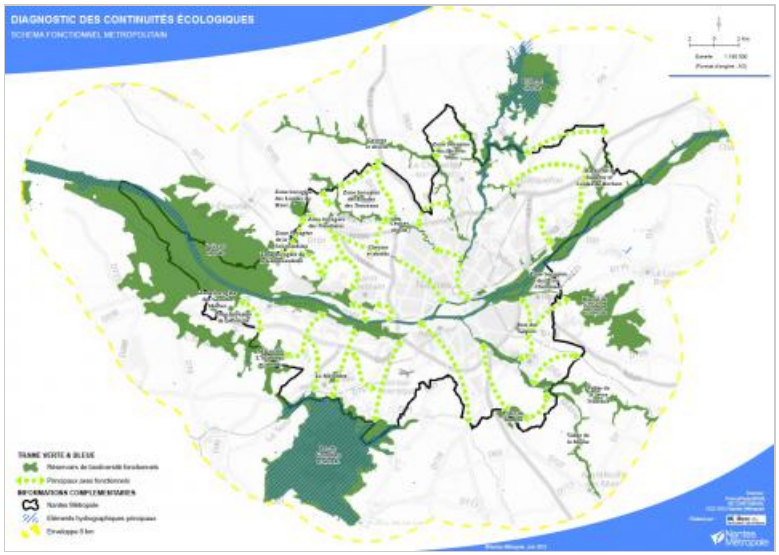

Objectifs

Le Plan Local d’Urbanisme métropolitain déterminera le cadre de vie futur des habitants de la métropole à l’horizon 2030. Le PADD (adopté en juin 2016) fixe l’esprit du PLUm, c'est-à-dire les grands principes du projet de territoire. En matière d'environnement, il s'agit pour demain de préserver les espaces naturels et forestiers (biodiversité, loisirs…), développer la production agricole (augmentation de la demande

alimentaire en général et de productions alimentaires de proximité en particulier, intérêt croissant pour les agrocarburants…), limiter l’imperméabilisation des sols, affirmer l'identité et l'attractivité du paysage urbain de la métropole nantaise, renforcer la présence et l’accès à la nature en ville et faire de cette nature un élément structurant du projet urbain et support de biodiversité dans chaque quartier (alignements d’arbres, squares, parcs, jardins partagés…), valoriser et mettre en réseaux les grands espaces naturels emblématiques de l’agglomération (lac de Grand Lieu, Marais Audubon, étiers nord et sud, forêts urbaines, grands parcs urbains, espaces bocagers, viticoles…), la Loire et ses affluents comme socle patrimonial commun...

Mesures mises en œuvre

Parmi les outils développés dans le cadre de la construction du PLUm et pour souligner l'enjeu essentiel de préserver la nature sous toutes ses formes sur le territoire, il a été décidé de rédiger une orientation d'aménagement et de programmation thématique Trame verte et Bleue et paysage. Celle-ci, en cours de rédaction, a pour vocation de renforcer la place de la nature au sein de la Métropole. En préambule, elle rappelle les objectifs découlant de cet enjeu (biodiversité, services écosystémiques, aménités, bien-être et qualité du cadre de vie...). L’OAP TVBp doit également prendre en compte les activités humaines et les pratiques citadines. L’OAP TVBp a défi ni les enjeux écologiques d’association entre les usages de loisirs des citadins (découverte de la nature et pour loisirs de plein air) et la préservation des unités paysagères de la métropole. Pour cela, elle s’attache à compléter la trame verte et bleue là où elle présente des absences ou des discontinuités, de manière à constituer une armature verte et bleue cohérente au plus près des habitants et favorisant sa fonctionnalité. Complémentaire des espaces bâtis, la prise en compte de la TVBp est indispensable à l’accueil de nouveaux projets de constructions.

Préserver le socle actuel en préservant les réservoirs actuels, identifiant les corridors écologiques ajustables ou non.

Développer les continuités écologiques en favorisant la végétalisation des cœurs d’îlots urbanisés, en définissant des coefficients de biotope, en limitant l'imperméabilisation, en incitant tout projet à prendre en compte la biodiversité dès sa conception, en réfléchissant à la biodiversité par strate, en facilitant la circulation de la microfaune, l'infiltration de l'eau...

Une OAP Loire est également en cours de rédaction, elle permet d'identifier sur le fleuve les différents projets et de mesurer l'effet cumulatif des impacts pour la biodiversité, entre autres.

Une OPA Air Climat Energie intégrera également un volet biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (promotion des toitures et pieds d'immeubles végétalisés, réflexion sur l'ombrage et le rafraîchissement apportés par les arbres en ville...) mais également pour lutter contre les nuisances sonores et favoriser une qualité de l'air améliorée.

Le PLUm intègre un fort volet participatif, notamment au sein des communes et les enjeux de la nature en ville ont été partagés avec les habitants à cette occasion.

Résultats/Impact pour la biodiversité

Après approbation du PADD en juin 2016, le projet de PLUm sera arrêté à l'automne 2017. Après une étude d'impact initiale très détaillée, l'impact est difficile à mesurer. La méthode d'évaluation est en cours de définition à partir d'indicateurs ciblée.

Coordonnées

Nantes

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Lire le rapport de visite 2017
Pour en savoir plus

Contact

Claire Batifoulier, responsable Pôle Environnement Biodiversité, Nantes métropole
Tél. 02 40 99 52 16
claire.batifoulier@nantesmetropole.fr